

LA CINOR SOUTIENT LA VILLE DANS L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Ville citoyenne et fraternelle, Saint-Denis a à cœur que ses habitants se sentent bien où ils vivent. La ligne directrice de la mandature est le bonheur et cela passe aussi par un logement digne. L'accès au logement sur le territoire dionysien est devenu l'une des priorités de la municipalité.

Devenir propriétaire est l'aboutissement de toute une vie, c'est l'assurance d'avoir un patrimoine à transmettre à ses descendants. C'est pourquoi, la ville propose à des locataires aux très faibles revenus d'acquérir leur habitation à un prix très coûtant, au prorata du nombre d'années habitées dans le logement. Les prix des logements peuvent ainsi varier entre 4 600 euros et 31 000 euros, hors frais de notaire. Même si le coût du logement est moindre, certains ménages rencontrent encore des difficultés à financer leur achat. Notamment face à un prix des maisons qui a augmenté de 3,5% sur le territoire CINOR de 2015 à 2019, selon l'Observatoire des transactions immobilières et foncières. C'est pourquoi au-delà de ce coup de pouce de la Ville ou encore du nouveau dispositif communal du chèque primo-accédant, la CINOR souhaite également soutenir les Dionysien.nes dans leur projet d'achat avec une aide financière supplémentaire.

En effet, la CINOR dispose d'ores et déjà d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). A travers ce dispositif, la collectivité souhaite que les ventes de logements locatifs sociaux appartenant aux bailleurs soient facilitées. Pour amplifier son initiative, elle a souhaité élargir son aide aux Logements locatifs Très Sociaux (LTS) appartenant à la Ville. Cette aide pourra aider 100 futurs acquéreurs qui seront recensés par la Ville sur une période test de 24 mois.

Une fois de plus, cela prouve que la question de l'habitat est primordiale et qu'ensemble nous allons plus loin. Au-delà du soutien de la Ville de Saint-Denis avec le chèque primo-accédant allant de 2 500 à 5 000 euros, la CINOR apporte désormais son soutien pour les actuels locataires jusqu'à hauteur de 3 000 euros. Réunies sous une nouvelle convention, les deux collectivités permettent de participer aux frais d'acquisition jusqu'à 8 000 euros. Cette somme sera ainsi déduite du prix de vente total et pourra constituer une réelle opportunité pour les ménages modestes souhaitant accéder à la propriété.

Ericka Bareigts, Maire de Saint-Denis :

« C'est un travail de longue haleine car souvent les habitant.e.s ne croient pas au dispositif des LTS. Or, une trentaine de ventes ont été signées sur un peu plus d'une année. Souvent, ils achètent et ils transmettent directement leur héritage, devant le notaire et devant nous. C'est très touchant car leur vie est concentrée dans cette signature. C'est donc un message d'espoir que l'on transmet en signant cette convention. Nous aimerons ainsi booster la vente de nos plus de 300 LTS encore sur le marché, booster le rêve tout simplement. »

Maurice Gironcel, Président de la CINOR :

« Nous avons le défi d'avoir un habitat digne. La CINOR peut proposer pour les nouvelles ou les anciennes opérations de logements, le PLH a fixé comme objectif 230 logements d'accession à la propriété par an. Nous avons donc voulu offrir une aide supplémentaire de 3 000 euros pour payer les frais de notaire et ainsi devenir propriétaire de sa résidence principale. L'objectif est de vendre une centaine de logements à Saint-Denis, 27 à Sainte-Suzanne et 32 à Sainte-Marie. C'est pourquoi il est important de travailler main dans la main pour accompagner les familles. »



*Capitale Outre-mer
en Mouvement*

Contact media

Directeur de la communication
Éric Fontaine - 06 92 65 60 23
e.fontaine@saintdenis.re